

### **PUBLIC**

Personnels des établissements du secteur sanitaire et médico-social, organisme de formation

*PSH : Nous contacter*

### **Pré requis**

Disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression

Attestation de réussite formation e-learning – « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels »

Formation acteur PRAP conseillé

### **DURÉE et EFFECTIF :**

14 jours – 98 heures

(4jr+4jr+4jr+2jr)

*Groupe de 4 à 10 personnes*

### **DATES et LIEU**

A définir

Dans l'établissement

### **COÛT**

Nous consulter

### **ÉVALUATION ET VALIDATION**

A l'issue de la formation, le participant ayant satisfait à la totalité de la formation et aux exigences certificatives se voit délivrer un certificat de formateur PRAP 2S. Il obtient le certificat FO PRAP IBC et 2S Médico- Social. La prolongation du certificat est conditionnée par le suivi d'un MAC FO PRAP 2S, 36 mois

**Intervenant(e) :**

Formateur de Formateurs PRAP 2S, Certifié INRS

### **OBJECTIFS**

Elaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'établissement

Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place

Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique

Accompagner La Mobilité de la personne Aidée, en prenant soin de l'autre et de soi « ALM »

### **CONTENU**

Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation-action à la prévention

Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur

Risques d'atteinte à la santé : Facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique

Analyse des déterminants de l'activité physique

Formalisation et hiérarchisation de pistes d'amélioration des situations de travail

Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique pour les salariés du secteur sanitaire et médico-social

Enjeux de l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Mise en œuvre d'une démarche :

-  Les déplacements naturels
-  L'évaluation des capacités en fonction du déplacement à réaliser
-  Les modalités d'assistance en lien avec l'environnement
-  Les aides techniques adaptées

### **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application d'établissement (3jours)

### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

Vidéo projecteur, ordinateur, tableau blanc, documents de référence de l'INRS, charges inertes : Caisses, cartons, lits médicalisés, lève et soulève personne, drap de glisse, ...

*\*Accompagner La Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi*

INFORMATION A L'ATTENTION DU FUTUR FORMATEUR PRAP et DIRIGEANT DE  
L'ENTREPRISE ou ETABLISSEMENT

Vous vous engagez dans une formation de formateur PRAP, formation certifiante de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), il est important, même essentiel de préciser certains points.

- 1- Le dispositif PRAP incluant la formation Acteur et Formateur PRAP, doit être intégré dans votre démarche de prévention de votre entreprise ou de votre établissement si vous souhaitez atteindre vos objectifs qui peuvent différents pour chacun(e)**

*Exemples : Diminuer les AT/MP (TMS) risques liés à l'activité physique, l'absentéisme, répondre au cadre réglementaire ...*

- 2- Le ou la dirigeant (e) d'entreprise ou d'établissement qui souhaite former un formateur PRAP doit maîtriser les compétences suivantes :
- Initier et développer une démarche de prévention des risques professionnels dans son entreprise ou son établissement
  - Manager la santé et sécurité au travail de son entreprise ou de son établissement

*Une formation dirigeant(e) peut vous être proposé si besoin, date à définir*

- 3- Il est fortement conseillé que le futur Formateur soit certifié Acteur PRAP IBC en amont de la formation de la formation de Formateur PRAP IBC ou 2S**

*Voir calendrier en INTER entreprises : Formation Acteur PRAP IBC*

- 4- Des travaux d'intersession seront demandés aux formateurs PRAP en cours de formation. Il est donc souhaitable que ce dernier soit libéré pour réaliser le travail demandé. Ces travaux faisant l'objet d'épreuve certificative, le futur formateur ne pourra en aucun cas être validé si le travail n'est pas réalisé.

Un des travaux d'intersession nécessite une discussion entre le futur formateur et sa direction sur le devenir de l'activité de formateur PRAP au sein de votre entreprise/établissement : Etat des lieux et diagnostic sur votre démarche de prévention, nombre de formations prévues, mise en place d'un plan d'action ...